



Webémission

**Propositions sur la planification fiscale
au moyen de sociétés privées**

Le 4 octobre 2017

Il pourrait s'agir des
changements les plus
importants apportés à
la politique fiscale
canadienne depuis 1972

Présentateurs

Animateur



Philippe Bélair

Leader national, Fiscalité –
Opérations, gestion de la
qualité et des risques
Directeur des opérations,
Fiscalité
Région du Québec

Présentateurs



Geneviève Provost

Associée leader du service
de Fiscalité
Deloitte Sociétés privées
Région de Montréal



Martin Leblanc

Associé, Fiscalité
Deloitte Sociétés privées
Montréal

Aspects logistiques

Aspects logistiques :

- Veuillez vous assurer que le son de vos haut-parleurs est activé et que le volume est suffisamment élevé. Si vous n'entendez aucun son, réinitialisez votre lecteur en cliquant sur les doubles flèches circulaires situées sous les boutons de contrôle du lecteur.
- Si vous souhaitez poser une question, veuillez saisir celle-ci dans la case Poser une question (Ask A Question), puis cliquer sur Soumettre (Submit).
- Si vous avez besoin d'un soutien technique, veuillez en faire la demande au moyen de la case Poser une question (Ask A Question) ou cliquer sur le bouton « ? » situé dans le coin supérieur droit de votre écran.

Sommaire des propositions

Trois secteurs de consultation



Répartition du revenu



Gains en capital



**Placements passifs détenus
par le biais d'une société
privée**

Question interactive 1

Parmi les catégories de propositions suivantes, laquelle selon vous aura la plus grande incidence sur votre entreprise?

- A. Répartition du revenu
- B. Gains en capital
- C. Placements passifs
- D. Toutes ces réponses
- E. Aucune de ces réponses, je me suis joint à cette webémission par erreur!

Notre point de vue et les thèmes principaux

16 recommandations particulières

4 thèmes généraux

33 pages d'analyses et d'exemples

5 recommandations urgentes

Thèmes

- Complexité et coût
- Effet rétroactif
- S'apparente à une réforme fiscale
- Répercussions sur la compétitivité du Canada sur le marché mondial

Complexité et coût

+ de 20 Nombre de fois que le terme « raisonnable » est utilisé dans les propositions législatives, sans être défini

0 Nombre de fois que le terme « sensible » est défini

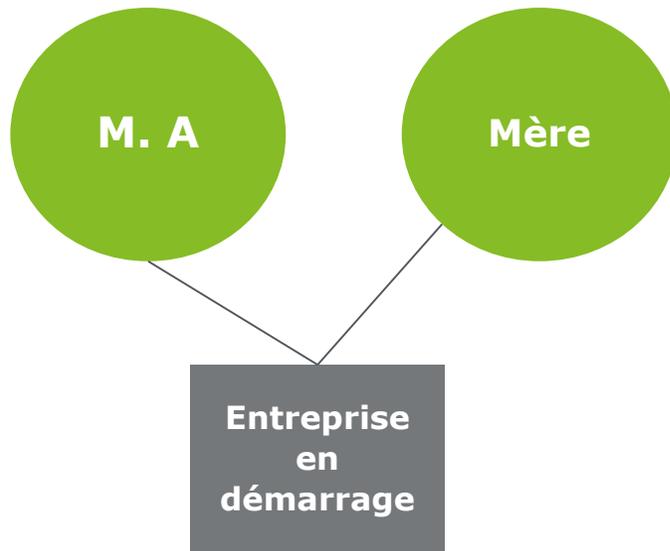
25,5

Nombre de pages des propositions législatives portant sur la répartition du revenu

27

Nombre total de pages des propositions législatives; à noter que la législation sur le revenu de placement passif n'a pas été publiée

Complexité et coût

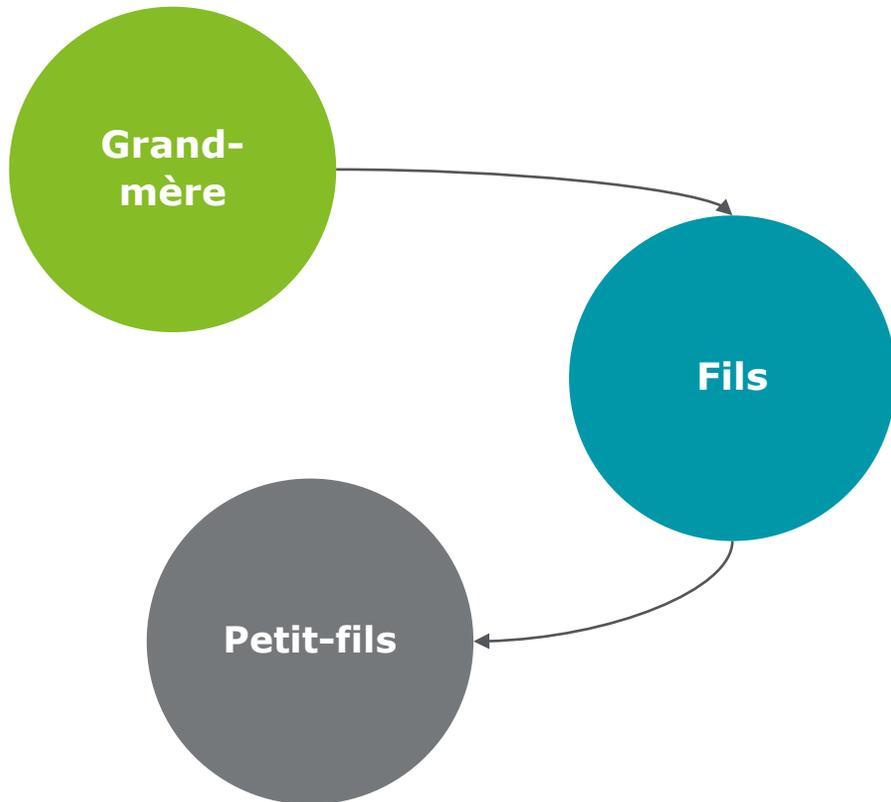


Quel est le rendement raisonnable, pour la mère, sur le financement de l'entreprise en démarrage de son fils?

Recommandation générale : Réduire la complexité et atténuer le coût de conformité

- Clarifier le champ d'application prévu des dispositions
- Limiter le champ d'application aux opérations considérées répréhensibles

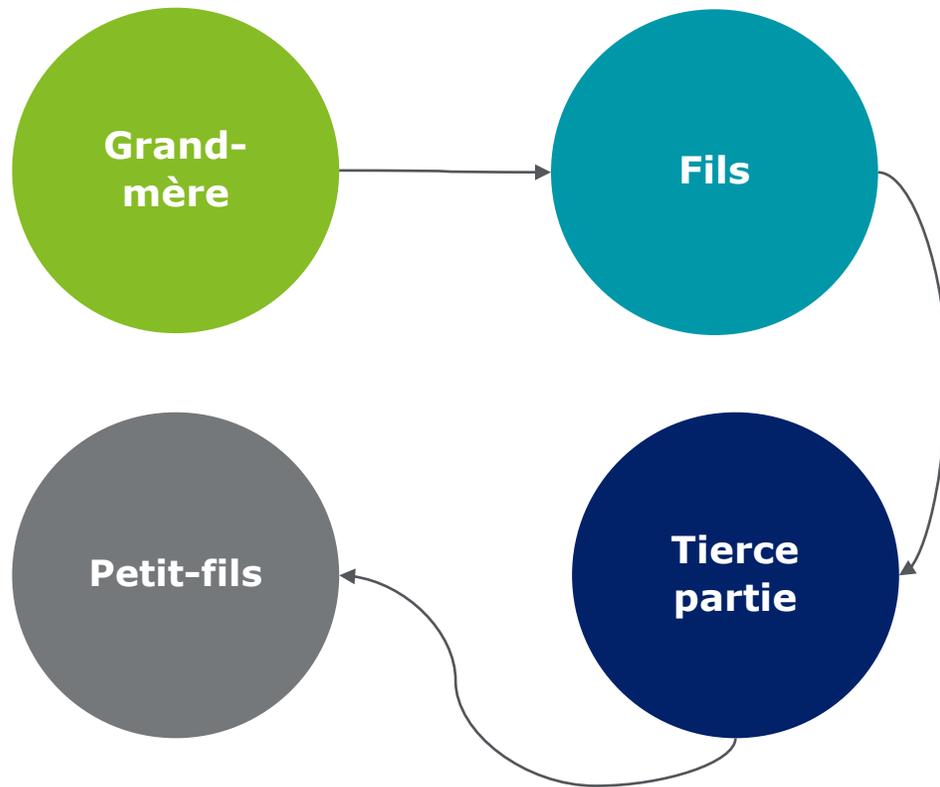
Effet rétroactif



84.1 – Effectuer le suivi des gains réalisés antérieurement

La grand-mère a vendu à son fils, le fils a vendu au petit-fils. Le petit-fils est tenu de connaître le gain réalisé par sa grand-mère et son père.

Effet rétroactif



84.1 – Effectuer le suivi des gains réalisés antérieurement

La grand-mère a vendu à son fils, le fils a vendu à une tierce partie, le petit-fils a acheté auprès de la tierce partie. Le petit-fils est quand même tenu de connaître le gain réalisé par sa grand-mère et son père.

Effet rétroactif

246.1 – Applicable à la date où a lieu la distribution, mais en fonction de données fiscales historiques pour déterminer les conséquences fiscales

Exemples :

1. Opération effectuée en 2014 qui a généré un ajout au compte de dividendes en capital. Dividendes en capital versés seulement maintenant.
2. Capital investi dans une société privée au moyen d'une souscription d'actions en 2000, et on envisage maintenant de procéder à un remboursement du capital versé à l'actionnaire.

Recommandation générale : Éliminer l'effet rétroactif

- Éliminer les conséquences prospectives des opérations commerciales légitimes effectuées antérieurement
- Prévoir des dispositions transitoires claires qui permettent d'éviter les obligations de suivi impossibles à gérer

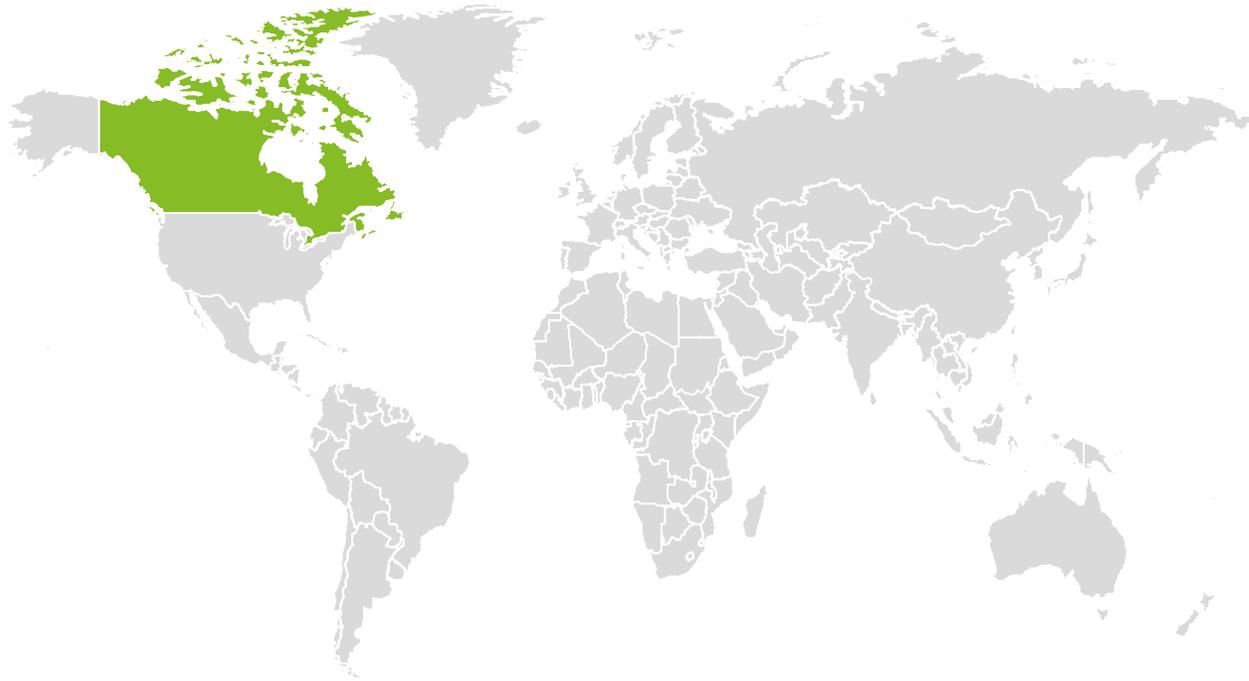
S'apparente à une réforme de la fiscalité des sociétés privées

- Ces changements constituent un virage majeur par rapport au régime en place depuis longtemps
- Cela équivaut à une réforme de la fiscalité des sociétés privées

Recommandation générale : Entamer une consultation plus rigoureuse

- Entamer une consultation plus rigoureuse et, par conséquent, reporter la mise en place de tout changement
- Mettre sur pied un groupe de travail pour évaluer pleinement les sujets problématiques et formuler des recommandations concrètes
- Laisser suffisamment de temps pour effectuer un examen exhaustif des autres approches possibles et évaluer leur incidence

Répercussions sur la compétitivité du Canada



Conséquences pour les sociétés privées canadiennes :

- Alourdissement du fardeau fiscal
- Complexité et incertitude accrues pour les entreprises familiales
- Impôt punitif au décès des propriétaires d'entreprise
- Impôt punitif lors du transfert de l'entreprise à un membre de la famille ou à la prochaine génération

Question interactive 2

Dans quelle mesure croyez-vous que ces propositions, si elles sont adoptées telles qu'elles ont été présentées, auront des répercussions sur la compétitivité du Canada?

- A. Répercussions majeures
- B. Quelques répercussions
- C. Répercussions mineures
- D. Aucune répercussion!

Recommandation générale : Évaluation complète des répercussions des propositions sur la compétitivité du Canada

- Entreprendre une évaluation des répercussions sur la compétitivité, l'innovation et la croissance en mettant sur pied un groupe de travail dédié

Recommandations particulières

Principales recommandations

1. Le gouvernement devrait abandonner les propositions liées au revenu passif pour les mêmes raisons que des propositions similaires ont été abandonnées dans le cadre de la réforme fiscale de 1972
2. Les conjoints devraient être exclus des dispositions sur la répartition du revenu, ce qui en atténuerait nettement le caractère inéquitable et la complexité
3. Tout transfert d'entreprise familiale, qu'il soit intergénérationnel ou autre, devrait être soumis au même traitement fiscal que la vente d'actions d'une entreprise familiale à une partie non liée
4. Les aspects rétroactifs de la législation proposée, particulièrement en ce qui a trait aux articles 246.1 et 84.1, devraient être éliminés
5. Le caractère punitif de la double imposition lors du décès du contribuable propriétaire d'actions d'une société privée sous contrôle canadien devrait être éliminé

Question interactive 3

Dans quelle mesure ces propositions ont-elles influé sur vos décisions concernant l'endroit où investir?

- A. J'envisage actuellement de quitter le Canada.
- B. J'explore d'autres endroits principalement pour des investissements futurs.
- C. Je n'avais jamais songé à investir ailleurs qu'au Canada, mais maintenant oui.
- D. Les changements proposés n'influent aucunement sur mes décisions en matière d'investissement.

L'avenir des sociétés privées au Canada : perspectives

L'avenir des sociétés privées au Canada : les défis

Le caractère inéquitable de la fiscalité au pays et la mondialisation pourraient être un frein à l'innovation et à la croissance des sociétés privées canadiennes :



- En fonction de la version finale de ces propositions, il pourrait être désavantageux d'exploiter une entreprise familiale privée au Canada
- Les récentes propositions fiscales aux États-Unis visent directement à réduire les impôts et à créer un environnement plus favorable aux affaires
- Bon nombre de pays ont mis l'accent sur la création d'environnements favorables aux affaires et pourraient surclasser le Canada en matière de compétitivité
- La technologie et l'innovation facilitent la conduite des affaires, peu importe où l'on se trouve

L'avenir des sociétés privées au Canada : mesures positives et résilience



Les sociétés privées canadiennes font déjà entendre leur voix sur cet enjeu, et ce, dans tout le pays

De nombreuses consultations auprès des contribuables, déclarations de représentants de l'industrie et campagnes médiatiques ont été effectuées pour aborder cette question avec le gouvernement – un véritable mouvement citoyen ayant pour but de s'assurer que le gouvernement sait ce qui est important pour les gens qui stimulent l'entrepreneuriat au Canada

Notre gouvernement en prend bonne note – des députés répondent publiquement, et le Sénat a annoncé le 27 septembre qu'il allait examiner ces propositions avant même leur présentation en vue de leur adoption

Peu importe le résultat, nous croyons que les **sociétés privées canadiennes survivront, s'adapteront et continueront de croître**

L'avenir de la fiscalité



Des paris audacieux pour
notre pays : des mesures
délibérées s'imposent

Questions

- **Si vous souhaitez poser une question, veuillez saisir celle-ci dans la case Poser une question (Ask A Question), puis cliquer sur Soumettre (Submit).**
- **Si vous avez besoin d'un soutien technique, veuillez en faire la demande au moyen de la case Poser une question (Ask A Question) ou cliquer sur le bouton « ? » situé dans le coin supérieur droit de votre écran.**

Merci de votre participation!

Le présent document a uniquement pour but de fournir des renseignements généraux. Les renseignements qu'il contient ne constituent pas des services ou des conseils comptables, fiscaux, juridiques, de placements ou tout autre type de services ou conseils professionnels de toute autre nature. Avant de prendre des décisions ou de mettre en place des mesures qui pourraient avoir une incidence sur vos finances personnelles ou votre entreprise, vous devriez discuter avec un conseiller professionnel qualifié. Deloitte n'émet aucune représentation ni n'accorde aucune garantie, formelle ou implicite, relativement au présent document et à l'information qu'il contient. Deloitte décline toute responsabilité quant aux erreurs que ce document pourrait contenir, que ces erreurs découlent d'une négligence ou autre, ou quant aux pertes causées de quelque façon que ce soit à toute personne qui se fonde sur cette information. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.



Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Les renseignements contenus dans la présente ne remplacent d'aucune façon les conseils d'un spécialiste.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.